**[74:O:5]**

 **Avis de requête : variante**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

 [*intitulé de l'instance*]

 [*Pour le texte formel précédant la requête,*

 *voir la section 5:A:1 du chapitre 5, supra*.]

 REQUÊTE

1. L'objet de la présente requête est le suivant :

 a) une ordonnance autorisant l'audition de la présente motion sur court préavis;

 b) l'ordonnance ou les ordonnances jugées nécessaires pour donner effet aux lettres rogatoires délivrées dans la cause de ..., le [*date*], par la United States Bankruptcy Court, district sud de ..., et, plus particulièrement, une ordonnance enjoignant à [*nom*], l'intimée, de comparaître devant une personne habilitée à recevoir les serments, au bureau de [*nom*], auditeur officiel, le [*date*], à/au [*lieu*], à [*heure*], pour y être interrogée sur les questions en litige dans la cause de ...;

 c) une ordonnance autorisant la requérante à s'adresser à ce tribunal pour demander la délivrance d'une assignation de témoin et les autres ordonnances nécessaires à l'exécution des lettres rogatoires;

 d) toute autre ordonnance estimée juste dans les circonstances.

2. Les moyens à l'appui de la requête sont les suivants :

 a) les requérants invoquent l'article 60 de la *Loi sur la preuve*, L.R.O. 1990, chap. E. 23 et l'article 46 de la *Loi sur la preuve au Canada*, chap. C-5;

 b) le témoignage de l'intimée est indispensable à l'instruction de l'action entre ... Les requérants en ont également besoin pour élaborer leur stratégie globale et faire valoir leurs moyens de défense affirmatifs.

3. La preuve documentaire suivante sera utilisée à l'audition de la requête :

 a) la lettre rogatoire délivrée par la United States Bankruptcy Court, district sud de ..., le [*date*];

 b) l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*] et les pièces jointes à cet affidavit;

 c) tout autre document que les procureurs décideront d'utiliser, avec la permission de cette Cour.

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone des procureurs*]

 procureurs des requérants